

Conseil de la Métropole du 24 juin 2024

Délibération n°2024-2302

Cours Charlemagne - Travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation

Intervention de Pascal BLACHE

*Maire du 6^e arrondissement de Lyon - Conseiller métropolitain Lyon-Nord
(Seul le prononcé fait foi)*

Monsieur le Président, chers collègues,

Permettez-moi de rappeler qu'il était d'abord question d'une expérimentation. En phase de test depuis 2021, le but de la piétonisation du cours Charlemagne était d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs en réduisant la circulation automobile et en favorisant les déplacements doux. Aujourd'hui, il nous est proposé de pérenniser le dispositif et acter la piétonisation du cours Charlemagne.

Le Maire du 2^e arrondissement, Pierre OLIVER, avait lancé une consultation en janvier 2021 et plus de 70% des habitants étaient contre cette piétonisation. Il vous a d'ailleurs alerté à plusieurs reprises des problèmes causés par cette fermeture.

Nous ne pouvons ignorer les conséquences de cette piétonisation ! Vous avez voulu tester et voilà le bilan :

- Cette décision a eu un impact négatif sur les habitants et les commerçants du 2^e arrondissement. Les commerçants de la DARSE ont constaté une baisse de chiffre d'affaires allant de 20 % à 50 %, car de moins en moins de personnes viennent dans le quartier. Des dizaines de boutiques ont fermé leurs portes au centre commercial Confluence. Les clients, notamment ceux venant de l'extérieur du quartier, préfèrent se rendre dans des zones commerciales plus accessibles. Le centre commercial enregistre une baisse de fréquentation, même le week-end.

Les commerces locaux, déjà fragilisés par les conséquences économiques de la pandémie, sont aujourd'hui menacés de disparaître.

- La fermeture du cours Charlemagne à la circulation a contraint les habitants à faire des détours, rallongeant les trajets quotidiens et générant des embouteillages dans les rues adjacentes, aggravant la congestion et la pollution. Les effets de ces détours sont particulièrement ressentis aux heures de pointe, où la congestion devient un problème majeur pour ceux contraints de prendre leur voiture pour se déplacer, pour aller travailler !

- Le mobilier temporaire en bois, installé dans l'espace piéton, a déjà dû être remplacé trois fois en raison de dégradations répétées. Ces remplacements successifs représentent un coût non négligeable pour la collectivité. Et il est à nouveau déjà abimé.
- La sécurité sur le cours Charlemagne est devenue une préoccupation majeure. Les scooters, slaloment entre les piétons. Finalement la piétonisation de cet axe, censée apaiser la circulation, a au contraire introduit de nouvelles nuisances. Et le cours est très peu utilisé par les piétons. Cet axe ne semble pas avoir trouvé ses usagers.

En tenant compte de ces éléments, il est clair que la pérennisation de la piétonisation du cours Charlemagne n'est pas viable. Cette décision a un impact significatif sur les habitants, met en danger le commerce local et pose de réelles questions de sécurité et dépense de l'argent public.

Nous demandons la réouverture du cours Charlemagne à la circulation automobile, comme le souhaitent de nombreux habitants et commerçants, afin de préserver la qualité de vie et le dynamisme économique du quartier.

Je vous invite donc à voter contre la pérennisation de la piétonisation du cours Charlemagne et à soutenir sa réouverture. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions qui amélioreront réellement notre environnement urbain sans sacrifier les besoins et les intérêts de nos citoyens et commerçants.

Je vous remercie.

